



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 02 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 33

Absents avec
procuration :

Absents sans
procuration :

Votants : 33

Date de convocation : 27/03/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
03/04/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec
procurations :**

Absents sans procuration :

Secrétaire : Philippe STREMLER

<p>N° DEL/2026-3-20</p> <p>Election de délégués au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) Escaliù</p>	<p>Vu l'article L5211-7 du CGCT qui indique que :</p> <p>« I.- les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 [élection du Maire].</p> <p>Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.</p> <p>II. – Les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux délégués des communes sont celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 du code électoral, ainsi que celles prévues pour les élections au conseil communautaire par l'article L. 46 du même code.</p> <p>Les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement. ».</p> <p>Vu les statuts de ce syndicat qui prévoient que chaque membre est représenté par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.</p> <p>Considérant que la commune est adhérente à ce syndicat qui exerce les compétences d'aide à domicile et de portage de repas à domicile.</p> <p>Considérant qu'un appel à candidature est effectué, et que se sont déclarés candidats pour le premier poste de titulaire Magalie Grandsimon et Christian Cuq, pour le 2^{ème} poste de titulaire Malika Bensouici et Cynthia Gonzale, pour le 1^{er} poste de suppléant Michèle Bénesse et Vicky Vallier, pour le 2^{ème} poste de suppléant Sonia Bec et Julien Laussu.</p>
---	---



N° DEL/2026-3-20

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide :

-De valider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

-De voter comme suit pour désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) Escaliù :

- Pour le 1^{er} poste de titulaire : Magalie Grandsimon 28 voix, Christian Cuq 5 voix.
- Pour le 2^{ème} poste de titulaire : Malika Bensouici 28 voix, Cynthia Gonzalez 5 voix.
- Pour le 1^{er} poste de suppléant : Michèle Bénesse 28 voix, Vicky Vallier 5 voix.
- Pour le 2^{ème} poste de suppléant Sonia Bec : 28 voix, Julien Laussu : 5 voix.

Magalie Grandsimon et Malika Bensouici sont désignées déléguées titulaires, et Michèle Benesse et Sonia Bec sont désignées déléguées suppléantes, au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) Escaliù.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance
Philippe STREMLER

